

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro 0<-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « F » et l'annexe « G » pour instaurer une interdiction de virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier et une interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection des rues Denison Est et Lemieux, de remplacer les annexes « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier et « P » dans le secteur du Zoo de Granby, d'ajouter des traverses piétonnières aux intersections des rues Mountain/Belmont et Simonds Sud/de Bourgogne à l'annexe « L » et afin d'abroger l'article 49.6 ainsi que l'annexe « S »

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 octobre 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 5 octobre 2020, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2020, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. La section « - A - » de l'annexe « F » du règlement numéro 1885-1990 est modifié au paragraphe 13.0 en remplaçant les termes « boul. David-Bouchard » par les termes « boul. David-Bouchard Nord ».
3. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'annexe « G » intitulée « Interdiction de virages aux intersections mentionnées » de la façon suivante :
 - ajouter à la première numérotation intitulée « Interdiction de virage à gauche » un quatrième point soit « **rue Cormier**, à partir de la rue Simonds Sud »;
 - modifier à la troisième numérotation intitulée « Interdiction de virage à droite à un feu rouge » les termes de la nomenclature de l'intersection « Saint-Hubert/boulevard David-Bouchard » par les termes « Saint-Hubert/boulevard David-Bouchard Nord »; et
 - ajouter à la fin de la troisième numérotation intitulée « Interdiction de virage à droite à un feu rouge », l'intersection suivante :

INTERSECTION	# DE L'APPROCHE	RUE
Denison Est/Lemieux	1	Denison Est (côté est)
	4	Lemieux (côté sud)

4. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié en remplaçant le plan de l'annexe « I » intitulé « Plan stationnement – secteur du centre hospitalier » par un nouveau plan, tel que représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.
5. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'annexe « L » intitulée « Traverses piétonnières » en ajoutant dans le tableau, après la nomenclature numéro 70, deux nouvelles nomenclatures comme suit :

71	rue Mountain	rue Belmont	côté sud
72	rue Simonds Sud	rue de Bourgogne	côté ouest

6. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié en remplaçant le plan de l'annexe « P » intitulée « Plan stationnement – secteur au pourtour du Zoo de Granby » par un nouveau plan, tel que représenté à l'annexe « 2 » du présent règlement.

7. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié en abrogeant l'article 49.6 intitulé « Stationnement – Secteur école primaire – 1199, rue Simonds Sud ».
8. Le Règlement numéro 1885-1990 est modifié en abrogeant l'annexe « S » intitulée « Implantation de la signalisation – Secteur école primaire Les Bâtisseurs – Article 49.6 ».
9. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
10. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

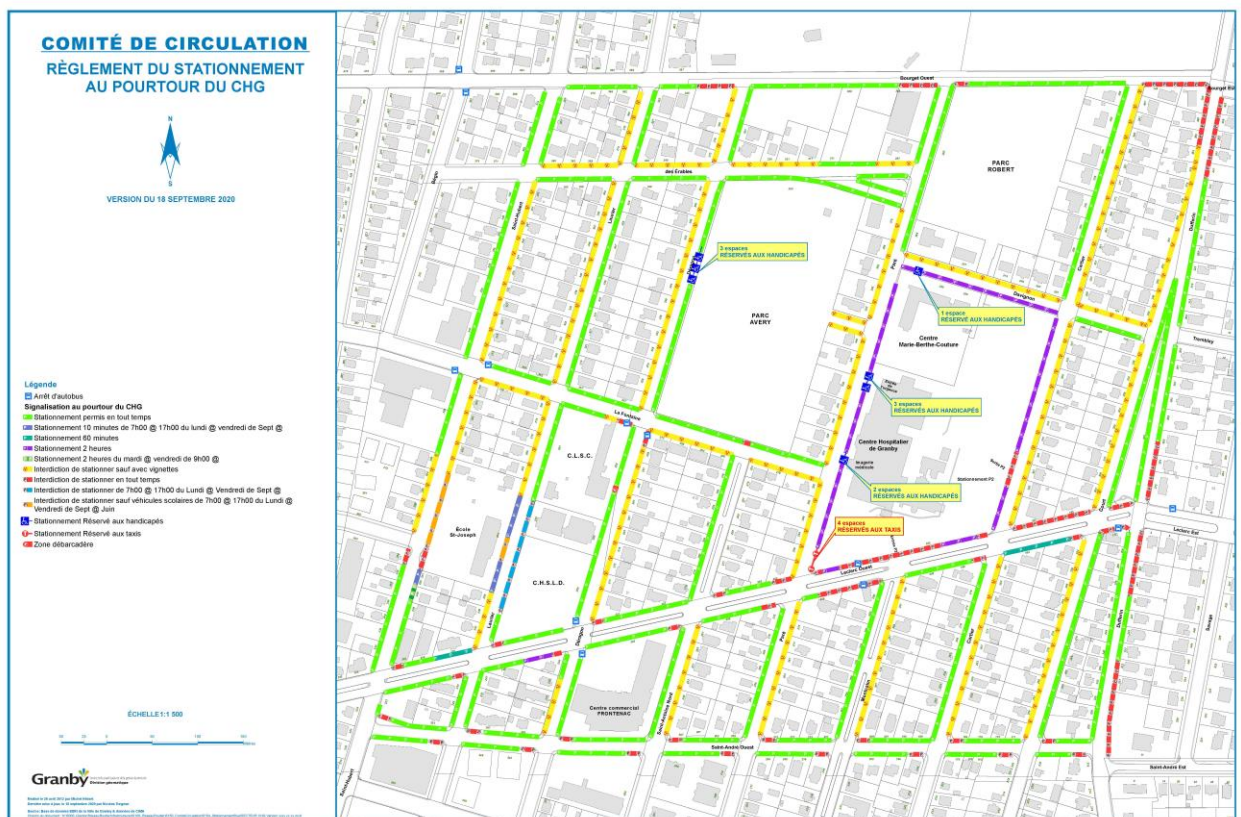
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 1 »

Règlement numéro 0<-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « F » et l'annexe « G » pour instaurer une interdiction de virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier et une interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection des rues Denison Est et Lemieux, de remplacer les annexes « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier et « P » dans le secteur du Zoo de Granby, d'ajouter des traverses piétonnières aux intersections des rues Mountain/Belmont et Simonds Sud/de Bourgogne à l'annexe « L » et afin d'abroger l'article 49.6 ainsi que l'annexe « S »

Remplacer le plan de l'annexe « I » intitulé « Plan stationnement – secteur du centre hospitalier » par un nouveau plan.



Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

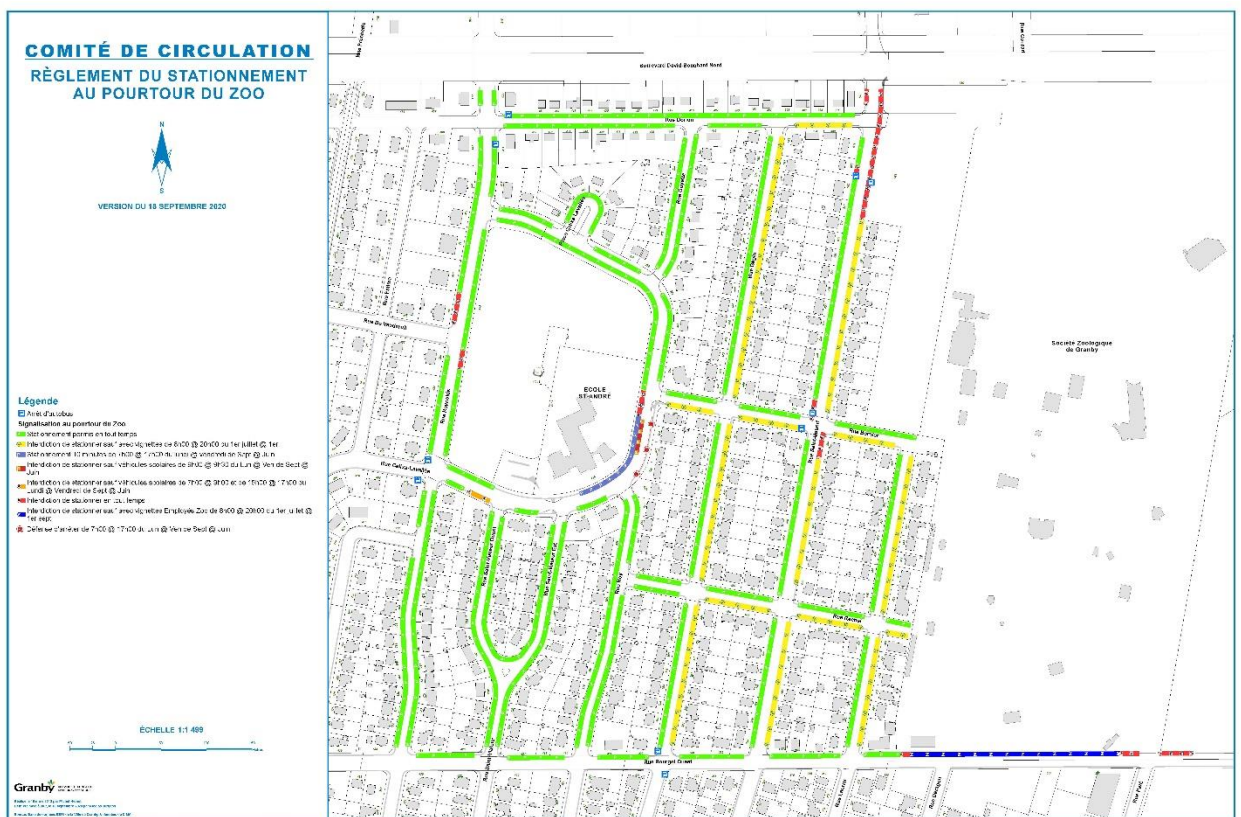
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 2 »

Règlement numéro 0<-2020 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l'annexe « F » et l'annexe « G » pour instaurer une interdiction de virage à gauche sur la rue Simonds Sud vers la rue Cormier et une interdiction de virage à droite sur feu rouge à l'intersection des rues Denison Est et Lemieux, de remplacer les annexes « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier et « P » dans le secteur du Zoo de Granby, d'ajouter des traverses piétonnières aux intersections des rues Mountain/Belmont et Simonds Sud/de Bourgogne à l'annexe « L » et afin d'abroger l'article 49.6 ainsi que l'annexe « S »

Remplacer le plan de l'annexe « P » intitulé « Plan stationnement – secteur au pourtour du Zoo de Granby » par un nouveau plan.



Pascal Bonin, président de la séance

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière

Granby, ce

Pascal Bonin, maire

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière